



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°644) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES APPASSIONATO, MESSIAEN, COUPERIN, ET SOSTENUTO, A L'ASSOCIATION « CORRESPONDANCES ET MUSIQUE »

**DÉCISION N° DM-20-086
EN DATE DU 07 MARS 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, domiciliée 31 quai Jayr, 69009 Lyon, d'organiser des auditions, dans les salles Appassionato et Messiaen, le 19 novembre 2019 de 9 h 30 à 13 h, dans les salles Couperin et Sostenuto, le 28 février 2020 de 13 h à 18 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, domiciliée 31 quai Jayr, 69009 Lyon, une convention de location de salles, afin d'organiser des auditions, dans les salles Appassionato et Messiaen, le 19 novembre 2019 de 9 h 30 à 13 h, dans les salles Couperin et Sostenuto, le 28 février 2020 de 13 h à 18 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET